

**DEPARTEMENT  
DU DOUBS**

**ARRONDISSEMENT  
DE BESANCON**

**CANTON DE SAINT VIT**

**Date de convocation :**

08 avril 2022

**Date d'affichage :**

20 avril 2022

**Nombre de conseillers  
en exercice :**

26

**N°2022-04-027**

**Objet de la délibération :**

Avenant à la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la commune de Saint Vit,

Résultat du vote

Pour : 25

Contre : 0

Abstention : 0

Nombre de conseillers :

En exercice : 26

Présents : 22

Représentés : 3

Absents : 1

**COMMUNE DE SAINT VIT  
25410 SAINT-VIT**

**EXTRAIT**

*Du Registre de délibérations du Conseil Municipal*  
Séance du mois d'avril

L'an deux mille vingt-deux, le 14 avril à 20h 30 minutes

**Président :** Anne BIHR, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

**Secrétaire :** Laurence CORNIER, adjointe au Maire

**Etaient présents :** Pascal ROUTHIER (en visioconférence), Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Arnaud BOVIGNY, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Nathalie MULENET, Jean-Louis MONTRICHARD, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Stéphane PRETRE, Edith REBILLET, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

**Absents excusés :** Réjane SIZINE

**Procurations :** Sophie CHARRIERE à Laurence CORNIER  
Valérie BORDY à Arnaud BOVIGNY  
Carlos FONTINAH à Dominique NICOLIN

Le quorum étant atteint, Madame l'Adjointe au Maire ouvre la séance à 20 heures 30 minutes, l'assemblée peut délibérer valablement.

En ouverture de séance, Madame l'Adjointe au Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 29 mars 2022. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle qu'à la faveur des transferts des compétences eau et assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2018, la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon devenue Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole au 1<sup>er</sup> juillet 2019, a conclu avec la commune de Saint Vit une convention de mise à disposition partielle du Directeur des Services Techniques (DST) de Saint Vit, pour la réalisation de missions de maîtrise d'œuvre pour le compte du Département de l'Eau et de l'Assainissement de Grand Besançon Métropole.

Le Directeur des Services Techniques de la commune, Monsieur Patrick LORIAU, est déjà mis à disposition depuis plusieurs années auprès du Département Eau et Assainissement de la CAGB, au titre d'une convention passée avec la commune.

Il est proposé un avenant visant à prolonger cette convention jusqu'au 31 mars 2023, à préciser les modalités de paiement qui en découlent et à définir que Monsieur Patrick LORIAU exécutera ses missions préférentiellement sur le périmètre de la commune de Saint Vit.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :**

- ✓ **D'approuver les nouvelles modalités de mise à disposition de Monsieur Patrick LORIAU dans le cadre d'un avenant à la convention existante,**
- ✓ **D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant.**

*Pour : 25    Contre : 0    Abstention : 0*

Délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,

**Le Maire,**

